

DELIBERATION CR009-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 26 mai 2021 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 15 février 2021

La Commission de la Recherche réunie le 31 mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 03 juin 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 07 juin 2021

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
15 février 2021

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 31 mai 2021*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 15 février 2021 à 14h30 à distance sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Connecté
AMIARD Stéphane	Excusé
BARICHARD Vincent	Connecté
BLANCHARD Philippe	Connecté
BRÉARD Dimitri	Connecté
CAMUS Sandra	Connectée
CANEVET David	Connecté
CHUREAU Véronique	Connectée
CLERE Nicolas	Connecté
DAUCÉ Bruno	Excusé, donne procuration à Sandra CAMUS
DELALEU Frédéric	Connecté jusqu'à 15h35
DENÉCHÈRE Yves	Connecté
EL BICHR Meryem	Connectée
FOUCHER Fabrice	Connecté
GRATTON Emmanuel	Excusé, donne procuration à Frédérique LE NAN
JUSSIEN Christelle	Connectée
LAGARCE Frédéric	Connecté, à partir de 14h50
LANDÈS Claudine	Connectée
LE NAN Frédérique	Connectée
LIBOUBAN Héléne	Connectée
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Dimitri BREARD
MALLEGOL Patricia	Connectée
MANN Etienne	Connecté
MARTINEZ Carmen	Excusée, donne procuration à Audrey ROUSSEAU
MATHIEU Elisabeth	Connectée, à partir de 15h00
MOJTAHID Meryem	Connectée
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, donne procuration à Yves DENECHERE
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à Héléne LIBOUBAN
POINT Laetitia	Connectée, jusqu'à 16h00
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée, donne procuration à Pierre-Marie ROY
ROUSSEAU Audrey	Connectée
ROY Pierre-Marie	Excusé, donne procuration à Frédéric LAGARCE
SÉJOURNÉ Bruno	Connecté, à partir de 15h05
VAUDEL Gwenaëlle	Connectée
VIGNON-BARRAULT Aline	Connectée

Membres à titre consultatif connectés :

Karima THOMAS, Directrice-adjointe de l'IUT d'Angers
Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT
Loïc CARBALLIDO, Directeur Recherche du CHU d'Angers

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales 1
2. Procès-verbal de la CR 4
2.1. Procès-verbal de la CR du 09 décembre 2020	4
3. Prospective et moyens 5
3.1 Déclinaison du nouveau SRESRI - calendrier des AAP Région 2021.....	5
3.2 AAP Thèses et Post-doctorants 2021.....	12
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 15 février 2021 16

M. SIMONEAU excuse M. ROBLÉDO et ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 15 février 2021, 31 membres sont connectés ou représentés (38 membres en exercice, 25 membres connectés et 6 membres représentés).

Le quorum étant atteint, M. SIMONEAU ouvre la séance et fait état des présents et des excusés.

1. Informations générales

1 - Point d'information « Ma Thèse en 180 s »

Mme GESLIN, Directrice du Pôle Doctoral d'Angers, présente le point d'information concernant "Ma Thèse en 180 secondes" (cf. diaporama de séance, diapositive 4).

Mme GESLIN indique que les doctorants sont actuellement formés à cette présentation, qui consistera à exposer sa thèse en trois minutes maximum. La finale locale avec les huit candidats angevins se tiendra à la Passerelle le 09 mars 2021, à 17h00. L'évènement sera organisé à distance pour le public, mais les candidats ainsi que le jury seront en présentiel. Il sera retransmis via la chaîne Youtube de l'Université. Les personnes souhaitant voter pour le Prix du public devront être inscrites préalablement. Mme POINT pour Angers Technopole, M. MELIER, Conservateur du musée d'histoire naturelle d'Angers, M. SIMONEAU, Vice-Président Recherche et M. MARCILLOUX, Directeur de l'Ecole doctorale Société Temps Territoire, feront partie du jury de la finale locale.

Les deux candidats sélectionnés par le Prix du jury participeront à la finale interregionale qui confrontera les établissements des régions Pays de la Loire et Bretagne. Elle sera organisée dans les mêmes conditions à Angers le 17 mars 2021. Mme ZIMMERMANN et M. DENECHERE feront partie du jury de la finale interrégionale.

M. SIMONEAU demande si tous les enseignants-chercheurs peuvent s'inscrire pour voter pour le Prix du public. Mme GESLIN confirme que l'inscription préalable est nécessaire pour pouvoir voter, mais pas pour assister à la finale.

M. SIMONEAU demande si un même candidat peut être lauréat du Prix du jury et du Prix du public. Mme GESLIN explique que cela est possible, mais que seuls les candidats lauréats du Prix du jury participeront à la finale interrégionale. A l'issue de la finale interrégionale, un ou deux candidats seront sélectionnés pour la finale nationale organisée à Paris en juin 2021.

Mme GESLIN invite les membres de la Commission de la recherche à venir nombreux assister à cet évènement.

2 - Point d'information sur les Webinaires de Cap Europe

Mme MANCEAU présente le point d'information concernant le recrutement de Mme COMMEND, chercheuse canadienne au sein de l'unité TEMOS (cf. diaporama de séance, diapositive 5).

Mme MANCEAU indique que la Commission Européenne a accordé une bourse Marie Curie pour le projet "Taking Care of Disabled Children : the Centre International de l'Enfance and Transnational Network, France-North-Africa (1959-1989). Ce projet est porté par M. DENECHERE et sera financé dans le cadre du programme Horizon 2020, par une bourse dédiée à la mobilité des chercheurs, pour environ 190.000 €.

Mme MANCEAU souligne qu'il s'agit du 2^{ème} projet porté par l'unité TEMOS bénéficiant d'une bourse Marie Curie, après l'accueil précédent d'une historienne roumaine. Elle félicite l'unité TEMOS. Mme COMMEND, actuellement post-doctorante à l'Université d'Ottawa, arrivera au début du mois de septembre 2021, afin de travailler sur la prise en compte du handicap dans les politiques internationales à destination des enfants. Son recrutement a été opéré via la plateforme européenne Euraxess.

Mme MANCEAU explique que 166 projets ont été sélectionnés pour ce dépôt au niveau national, avec un taux global de réussite de 14%. Les prochaines dates de dépôt sont prévues fin septembre 2021 et l'équipe CAP Europe se tient à disposition des chercheur.es intéressé.e.s par le dépôt d'un dossier pour soutenir le montage de leur projet.

M. DENECHERE indique que l'obtention de ce financement est le résultat d'un travail collectif, du dépôt de la demande de recrutement sur Euraxess à la sélection des candidatures et au montage du projet. Ce montage a mobilisé Mme LOIRAT, ingénieure d'étude de la Maison de la Recherche Germaine Tillon, ainsi que M. CONRAD à CAP Europe.

M. DENECHERE explique que le montage des dossiers ainsi que les critères d'éligibilité de cette bourse ne présentent pas de difficultés particulières. Il invite les chercheurs à déposer des projets, le financement alloué permettant de recruter un post-doc avec un salaire net de 4.000 € et des conditions de travail favorables. Il indique que Mme JINGA, précédemment recrutée sur ce dispositif de 2017 à 2019, a contribué très positivement au développement d'un axe de recherche sur la thématique de l'humanitaire. La notion de transfert et d'apport réciproques entre le chercheur et l'unité est très importante dans le processus.

M. DENECHERE ajoute que les archives du Centre International de l'Enfance sont situées à la bibliothèque universitaire d'Angers. Il se tient à la disposition des collègues enseignants-chercheurs qui souhaiteraient actionner cette opportunité de financement de post-doctorants de grande qualité.

M. MANN demande si les bourses Marie Curie sont allouées aux post-doctorants en leur nom, dans le cadre d'un partenariat avec une unité de recherche, ou si elles financent un projet déposé par l'unité, sur lequel des post-doctorants candidatent ensuite. Mme MANCEAU et M. SIMONEAU confirment que les deux processus sont possibles.

M. DENECHERE ajoute qu'il est important de construire et de faire évoluer le projet déposé avec le chercheur recruté afin qu'il soit mobilisant et satisfaisant pour tous, ce qui a été le cas du projet de l'unité TEMOS.

Mme MANCEAU expose ensuite le lancement par l'Université d'Angers et Le Mans Université de trois webinaires communs sur les nouveaux programmes européens (cf. diaporama de séance, diapositive 6). Elle rappelle que ces programmes sont mis en place par période de sept ans et que le programme Horizon 2020 est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Le nouveau programme Horizon Europe débute en 2021 et ses évolutions seront présentées lors de ces webinaires d'information.

Le webinaire du 16 février 2021 présentera un focus sur le programme Erasmus+ et ses opportunités, notamment en termes de formation et pour certaines recherches.

Le webinaire du 18 février 2021 portera sur les appels à proposition du Conseil Européen de la Recherche (ERC) et les bourses Marie Curie.

Mme MANCEAU rappelle la disponibilité de l'équipe CAP Europe et indique que des rencontres seront organisées avec les unités de recherche à partir de la fin du mois de février 2021 pour recenser leurs besoins et définir les programmes européens pouvant leur correspondre.

3 - Point d'information sur les dépôts des projets UA à l'ANR 2021

M. SIMONEAU présente le point d'information concernant le dépôt des projets ANR 2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 7).

Il rappelle que le budget de l'ANR est en nette augmentation, avec un montant de 1.19 M€, contre 746 M€ en 2020. Ce budget devrait permettre un taux de succès de 23% en 2021 et à terme 30%, contre 17% en 2020. Le nombre de labcom et de chaires industrielles, ainsi que de soutiens au programme Carnot, sera multiplié par deux. Le préciput 2021 sera de 23% en 2021 et à terme 40%.

M. SIMONEAU espère que ces nouvelles données permettront à l'Université d'augmenter son taux de succès. 91 projets ont été soumis, dont certains incluant deux unités de recherche, ce qui porte à 99 le total des dépôts pour la phase I de l'ANR 2021. Il détaille la répartition des projets dans les différents instruments de financement de l'ANR (cf. diaporama de séance, diapositive 8).

M. SIMONEAU expose ensuite l'évolution des dépôts de projets ANR en phase I depuis 2015 et confirme l'augmentation conséquente de leur nombre en 2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 9). Ce nombre laisse espérer un nombre honorable de projets retenus en phase II et une augmentation significative du taux de succès de l'Université.

M. SIMONEAU présente également la répartition par pôle de recherche des dépôts de 2017 à 2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 10). Les dépôts sont équitablement répartis entre les différents pôles de recherche en 2021, certains pôles augmentant sensiblement leurs dépôts, comme le pôle MathSTIC avec 15 dépôts et le pôle LL-SHS avec 17 dépôts.

M. SIMONEAU détaille également la répartition des dépôts par instrument de financement (cf. diaporama de séance, diapositive 11). Il souligne la forte mobilisation des chercheurs de l'Université sur l'outil Jeune Chercheur Jeune Chercheuse (JCJC), avec 15 dépôts, ainsi que sur l'outil Projets de Recherche Collaborative Entreprise (PRCE), avec 8 dépôts.

M. SIMONEAU détaille enfin la répartition par pôle des dépôts sur l'outil JCJC (cf. diaporama de séance, diapositive 12). Il précise que certains chercheurs ont été précédemment lauréats de l'AAP interne pour les nouveaux arrivants, ainsi que du programme PULSAR. Cela démontre l'intérêt des dispositifs d'accompagnement des jeunes chercheurs pour engager leurs projets de recherche, en préalable à la mobilisation de l'outil JCJC de l'ANR.

M. DENECHERE demande quelle est l'évolution du nombre de dépôts à l'échelle nationale, notamment s'il est à la hausse, afin de pouvoir anticiper sur l'évolution des taux de réussite. M. SIMONEAU indique qu'il est probable que les dépôts aient augmenté à l'échelle nationale, compte tenu des annonces sur l'augmentation du taux de réussite notamment dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche. Même si cette augmentation des dépôts neutralisera en partie l'augmentation du taux de réussite général, il est important que l'Université parvienne au taux de réussite moyen des autres établissements.

Mme ROUEZ indique que les statistiques sur le nombre total de dépôts ne seront connues qu'au stade de la sélection des projets en phase II.

M. SIMONEAU ajoute que, même sans augmentation du taux de réussite, l'augmentation du nombre des dépôts devrait permettre à l'Université d'obtenir davantage de financements.

Mme CAMUS indique que l'on peut s'interroger s'il est préférable de laisser augmenter le nombre de dépôts afin d'augmenter l'obtention des financements ou si un accompagnement plus ciblé de certains projets ne serait pas stratégiquement souhaitable. M. SIMONEAU répond que les deux démarches sont complémentaires. Il est important que les dépôts augmentent et que l'accompagnement mis en place permette d'obtenir de meilleurs résultats. Le taux de sélection en phase II est satisfaisant, ce qui signifie que la rédaction des lettres d'intention correspond aux attentes du dispositif. En revanche, un accompagnement supplémentaire doit être réalisé pour l'obtention des financements. La DRIED fournit déjà un soutien important aux porteurs, notamment sur les outils JCJC et PRCE. Ce travail d'accompagnement est positif puisqu'il se traduit par de nombreux dépôts sur ces deux instruments de financement.

M. ALLAIN demande dans le fil de conversation si la Région des Pays de la Loire pourra aider au financement de projets ANR bien notés mais non financés. M. SIMONEAU indique que la position de la Région sera mentionnée lors du point concernant les nouveaux AAP dans le cadre du SRESRI.

2. Procès-verbal de la CR

2.1. Procès-verbal de la CR du 09 décembre 2020

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 09 décembre 2020.

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 09 décembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et une abstention.

3. Prospective et moyens

3.1 Déclinaison du nouveau SRESRI - calendrier des AAP Région 2021

M. SIMONEAU rappelle que les outils proposés par la Région ont déjà été présentés lors d'une précédente Commission de la recherche. Certains dispositifs ont été précisés depuis cette présentation mais tous les cahiers de charges ne sont pas encore disponibles.

M. SIMONEAU présente le calendrier des dispositifs régionaux en 2021, plus précisément les dates respectives de dépôt des dossiers (cf. diaporama de séance, diapositives 15 et 16). Les dispositifs PULSAR et Etoiles Montantes sont déjà récurrents. Les nouveaux dispositifs sont signalés par un astérisque rouge. Les dispositifs Trajectoire Nationale et soutien aux infrastructures de recherche seront détaillés dans cette séance, les autres dispositifs étant évoqués lors de prochaines commissions de la recherche. Plusieurs dispositifs seront organisés au fil de l'eau.

M. SIMONEAU présente les personnes référentes à la DRIED pour ces différents AAP (cf. diaporama de séance, diapositive 17).

M. SIMONEAU présente le dispositif trajectoire nationale avec ses différents objectifs et enjeux (cf. diaporama de séance, diapositive 18).

Sont éligibles à ce dispositif les lauréats d'une coordination ANR sur l'outil PRC ainsi que les projets sur liste complémentaire ou très favorablement évalués sur les outils PRC et JCJC. Sont également éligibles les projets des lauréats d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ou de l'ADEME.

M. SIMONEAU détaille les dépenses éligibles, les montants alloués selon le type de projet ainsi que le calendrier de cet AAP (cf. diaporama de séance, diapositive 19) qui concerne l'ensemble des projets 2020. Mme ROUEZ confirme que les dossiers pourront être déposés jusqu'en juillet 2021, pour des projets ANR lauréats en 2020, des programmes prioritaires de recherche du PIA ainsi que des AAP structurants de l'ADEME. L'avis sera rendu par la commission permanente en novembre 2021. Mme ROUEZ ajoute que des échanges préalables avec la Région auront lieu avant cette date.

M. SIMONEAU précise que les projets lauréats d'une coordination ANR PRC seront recevables et que l'appréciation de la Région portera sur l'éligibilité des projets favorablement évalués ou sur liste complémentaire. Mme ROUEZ confirme qu'une discussion préalable sur la pertinence de la soumission de certains projets sera opérée avec les services de la Région. Ce temps d'échange est nécessaire dans le cadre de l'expérimentation de ces nouveaux dispositifs.

M. SIMONEAU présente les différents projets éligibles au dispositif trajectoire nationale (cf. diaporama de séance, diapositive 20). Mme ROUEZ confirme que le 1^{er} volet de l'aide, portant sur 50 K€, pourra bénéficier aux projets en coordination ANR PRC. Les demandes de fonds devront être déposées par les organismes gestionnaires.

M. BLANCHARD demande si les chercheurs classés sur liste complémentaire ANR PRC pourront candidater à l'AAP trajectoire nationale.

M. SIMONEAU précise que le tableau ne mentionne que les lauréats, mais que les projets retenus sur liste complémentaire ou très favorablement notés seront examinés. Leur sélection dépendra des échanges préalables avec la Région sur leur recevabilité.

Mme ROUEZ précise que le critère d'évaluation favorable est ambigu car l'ANR ne note pas les projets non retenus. L'agence transmet leur évaluation dont l'appréciation reste subjective et peu explicite pour certains projets. Elle invite les candidats à cet AAP à relire attentivement leurs évaluations ANR, mais aussi à définir préalablement le besoin en financement d'une dotation de 20 K€, notamment si un nouveau dépôt à l'ANR est envisagé en 2021. Elle rappelle que les dépenses dans le cadre de cet AAP peuvent être engagées jusqu'en août 2021.

Mme LANDES demande si le financement alloué est annuel. M. SIMONEAU rappelle que cet AAP est en phase expérimentale et pourra évoluer dans sa forme, mais qu'il devrait être pérennisé car il est mis en place dans le cadre du SRESRI. Mme LANDES précise que le financement ANR étant accordé sur plusieurs années, elle s'interrogeait sur le caractère pluriannuel de cet AAP. M. SIMONEAU répond qu'il s'agit d'une somme unique allouée, pouvant être utilisée sur la durée totale du projet.

M. SIMONEAU ajoute qu'il conviendra de rappeler à M. AUBOURG, rattaché à l'unité IRHS, qu'il est éligible en tant que lauréat ANR PRC pour un financement de 50 K€ et que la demande devra être portée par l'INRAE.

M. FOUCHER demande si une sélection supplémentaire est opérée par la Région sur les projets lauréats de l'ANR ou si la totalité des projets lauréats est automatiquement retenue. M. SIMONEAU indique que la Région ne devrait pas faire de sélection supplémentaire dans cet AAP, mais rappelle qu'elle peut se réserver la possibilité d'opérer une sélection liée à ses thématiques prioritaires.

M. SIMONEAU précise qu'une éventuelle sélection pourrait être opérée en fonction du nombre total de projets présentés mais qu'à ce stade des échanges avec la Région aucune priorisation thématique n'a été transmise pour 2021. M. FOUCHER souligne que dans le cadre des discussions concernant le Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologie (CCRRDT) des Pays de la Loire, la sélection de tous les dossiers lauréats de l'ANR semblait acquise.

Mme ROUEZ indique qu'une modération est nécessaire car le règlement intérieur du SRESRI prévoit que la Région se réserve le droit d'opérer une sélection des dossiers présentés selon ses axes stratégiques, ce qui semble prudent au regard des enveloppes financières disponibles et du succès potentiel des différents AAP. Le financement des lauréats ANR PRC devrait toutefois être accordé de manière relativement automatique, ce qui sera moins le cas pour les candidats classés sur liste complémentaire ANR ou très favorablement évalués.

M. SIMONEAU rappelle que les demandes doivent préalablement être présentées pour pouvoir être sélectionnées.

M. CANEVET demande quelles sont les conditions de sélection des lauréats d'un projet PIA, et si l'EUR Lumomat pourrait être éligible. M. SIMONEAU répond que l'EUR n'est pas strictement un projet de recherche et bénéficie déjà d'un financement régional. Mme ROUEZ ajoute que le financement alloué à l'EUR Lumomat étant très supérieur à la somme forfaitaire versée pour cet AAP, sa candidature ne serait pas pertinente.

M. SIMONEAU souligne que d'autres projets PIA, tel que celui du pôle végétal porté M. BARRET et coordonné par l'IRHS, peuvent être éligibles à cet AAP. Il ajoute que la Région met actuellement en place un nouvel AAP trajectoire internationale, dont le cahier des charges n'est pas encore disponible mais qui devrait contenir un volet pour des projets lauréats de programmes européens. Les PRCI pourraient être pris en compte dans ce volet.

Mme ROUEZ présente ensuite l'AAP soutien aux infrastructures de recherche ligériennes (cf. diaporama de séance, diapositive 21). Elle indique qu'il remplace un AAP précédemment ciblé sur le soutien à l'acquisition ou la jouvence d'équipements scientifiques. Il en diffère car il concerne les gros équipements, dits majeurs, différenciants ou discriminants. Ces équipements doivent être implantés sur des plateformes de recherche, remplissant des objectifs de mutualisation et de professionnalisation de leur gestion. Les conditions de leur accessibilité doivent être transparentes concernant les tarifs, les plannings ainsi que les critères de sélection scientifique des projets. Les plateformes doivent également être intégrées dans des réseaux nationaux voire européens. Ces conditions sont donc très restrictives et limiteront l'éligibilité des dossiers.

Mme ROUEZ précise que les plateformes du réseau Biogenouest ne sont pas éligibles car elles bénéficient d'une procédure dédiée d'instruction interne à leur réseau.

Mme ROUEZ présente ensuite les critères de sélection de cet AAP, les conditions relatives à l'infrastructure d'accueil de l'équipement, le montant de la subvention ainsi que son calendrier (cf. diaporama de séance, diapositives 22 et 23). Le critère de sélection de l'intégration de l'infrastructure dans l'une des spécialisations intelligentes du territoire est justifié par le co-financement du FEDER. Le calendrier 2021 est très court, les dossiers devant être déposés pour le 20 avril 2021. La subvention plancher est de 150.000 € HT et peut être portée jusqu'à 1.000.000 € HT, le taux d'intervention global de la Région et du FEDER étant fixé à 60% du montant total HT du projet d'équipement. Il convient donc de noter que 40% du coût HT du projet devra être autofinancé par l'unité de recherche et/ou l'établissement porteur. Ce critère pourrait être un frein aux dépôts de dossiers.

Mme ROUEZ ajoute qu'une enquête est actuellement en cours afin de recenser les unités de recherche, SFR et plateformes pouvant être éligibles à cet AAP, parallèlement aux financements du CPER ou d'autres dispositifs.

M. SIMONEAU précise que les arbitrages concernant l'articulation de cet AAP avec le CPER ne sont pas connus à ce jour. Les exigences de ces deux dispositifs sont équivalentes, notamment concernant le positionnement des équipements sur des plateformes disposant d'une visibilité nationale ou internationale. Le CPER n'exige toutefois pas d'autofinancement, ce qui dans l'AAP régional constitue un frein important pour les acquisitions de l'ordre de 500.000 à 1.000.000 €.

M. SIMONEAU s'interroge également sur l'articulation de cet AAP avec la procédure spécifique dédiée aux plateformes Biogenouest, pour laquelle les équipements financés sont d'un coût bien inférieur, la somme totale allouée à cette procédure spécifique n'excédant pas 1.000.000 €.

M. SIMONEAU présente ensuite l'AAP soutien à l'organisation de manifestations scientifiques de grande envergure, ainsi que son cahier des charges (cf. diaporama de séance, diapositives 24 et 25). Ce dispositif remplace l'AAP soutien aux colloques. Il sera désormais réservé aux manifestations avec un nombre important de participants, qui étaient déjà privilégiées lorsque ce dispositif était en gestion UBL. Le recrutement de personnel contractuel ou de stagiaires est éligible. La subvention versée sera de 30 K€ à 50 K€ selon l'envergure de la manifestation concernée, les dossiers pouvant être déposés au fil de l'eau, 6 mois avant la date de l'évènement.

M. SIMONEAU indique que deux manifestations candidates dans le cadre de l'AAP interne de soutien aux colloques de l'Université sont susceptibles d'être éligibles à ce dispositif.

Mme MATHIEU remarque dans le fil de conversation que l'organisation d'une manifestation de 300 participants minimum en période de pandémie semble utopique même s'il faut rester optimiste. Mme ROUEZ partage cet avis et précise que le cahier des charges ne prend pas en compte la situation d'exception actuelle. Elle confirme que deux colloques devant se dérouler en novembre 2021 ont été identifiés comme susceptibles de remplir les critères de cet AAP. Les organisateurs ont toutefois un plan de secours avec une organisation alternative en distanciel si elle s'avérait nécessaire, même si les frais engagés ou le rayonnement de la manifestation seront impactés. Le soutien de la Région a pour objectif de favoriser des retombées économiques sur le territoire, y compris dans le secteur de l'hôtellerie.

M. SIMONEAU demande si les dépenses concernant le recours à des prestations extérieures sont éligibles. Mme ROUEZ le confirme et conseille aux porteurs de projets de se doter d'une assistance avec la passation d'un marché public de prestation intellectuelle. Elle ajoute que certains colloques ont notamment déjà été organisés avec le soutien de Destination Angers dans le cadre d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mme CAMUS demande si les dépenses engagées dans le cadre de l'organisation de la manifestation en visioconférences seront prises en charge si elles s'avéraient nécessaires.

Mme ROUEZ répond que cet élément devra être précisé lors du dépôt du dossier, afin de solliciter la Région sur une éventuelle proratisation de la subvention allouée sur l'ensemble des dépenses éligibles.

Mme CAMUS précise que le colloque organisé par le GRANEM en mai 2021 est inférieur à 300 participants mais devra être organisé en visioconférence, voire reporté. Mme ROUEZ lui propose d'interroger la Région en fonction de l'option retenue mais elle confirme que l'organisation à distance ne sera pas financée.

M. SIMONEAU demande s'il est envisageable de solliciter une aide de la Région car l'ensemble des manifestations d'ampleur du 1^{er} semestre 2021 ne pourront se tenir en présentiel et devront faire l'objet de reports ou être organisées à distance. Mme ROUEZ précise que l'aide allouée par l'Université sera maintenue même si la manifestation est organisée à distance. L'aide d'ALM, qui soutient les manifestations plus restreintes, pourra être également sollicitée. L'aide régionale ne pourra être sollicitée que pour les grandes manifestations et en fonction de leur coût total.

M. SIMONEAU présente ensuite l'AAP Allocations doctorales cofinancées, qui existe depuis plusieurs années et évolue cette année (cf. diaporama de séance, diapositives 26 et 27).

Comme les années précédentes, ce dispositif a deux volets, permettant de cofinancer des sujets de thèse avec les organismes de recherche, ainsi que des thèses en SHS. Le volet concernant le cofinancement de thèses en lien avec des projets européens n'existe plus, mais il pourrait être intégré dans le dispositif "trajectoires internationales".

Cet AAP a également pour objectif de cofinancer des thèses dites "tandem". Les unités disposant d'un financement CIFRE peuvent ainsi bénéficier d'un demi-financement supplémentaire régional pour un sujet exploratoire complémentaire du sujet de recherche appliqué de la CIFRE. Les thèses CIFRE obtenues les 24 derniers mois sont éligibles si elles sont portées par des entreprises ligériennes ou dont les activités de recherche et de développement sont ligériennes.

Cet AAP a également un dernier volet concernant le financement de thèses ciblées sur des enjeux sociétaux stratégiques du territoire ligérien. La Région devrait prochainement définir lesdits enjeux.

Mme ROUEZ précise que les thèmes concernés devraient porter sur les thèmes des évolutions démographiques, du changement climatique, des énergies renouvelables ou autres, et seront sélectionnés chaque année. Ce volet ne concerne pas uniquement des enjeux en lien avec des thématiques en SHS, d'autres pôles pouvant y répondre.

M. SIMONEAU précise que les demandes de financement devant être déposées pour le 04 juin 2021, l'information sur les thématiques ciblées par la Région devra être obtenue rapidement. Le financement alloué couvre 50% du salaire du doctorant, ainsi que 3.000 € de frais forfaitaires d'environnement. Les cofinancements doivent être acquis avant le dépôt du dossier dématérialisé, la mobilisation de fonds FEDER n'étant pas possible. Les thèses en médecine ou en recherche clinique ne sont pas éligibles. Les thèses doivent être réalisées dans les trois années, avec une soutenance au maximum dans les quatre années.

Un engagement d'une action en faveur de la diffusion de la culture scientifique et technique est nécessaire.

M. SIMONEAU ajoute que les dossiers seront examinés en commission permanente en septembre 2021, mais que des informations devraient être obtenues en amont. Mme ROUEZ confirme que des informations pourront être obtenues auprès des services de la Région dans le deuxième ou la troisième semaine de juillet.

M. SIMONEAU expose ensuite l'AAP PULSAR 2021 Région-UA et son cahier des charges (cf. diaporama de séance, diapositive 29 à 33). Cet AAP existe depuis trois ans et soutient les enseignants-chercheurs néo-recrutés, en association avec l'AAP interne de l'Université de soutien aux nouveaux arrivants, en finançant 50% des projets de recherche.

Les critères 2021 sont identiques à ceux des années précédentes. L'AAP est ouvert aux enseignants-chercheurs et chercheurs de rang B, la demande devant être faite par l'organisme employeur, par l'Université pour les enseignants-chercheurs ou par les EPST pour les chercheurs accueillis à l'Université.

Le volet collectif de l'AAP, dénommé "Académie PULSAR", propose aux néo-recrutés différents dispositifs et événements organisés par la Région. Ce volet est ouvert aux recrutements de 2019 et 2020. Le volet individuel est ouvert aux recrutements des enseignants-chercheurs de septembre 2020, ainsi qu'aux chercheurs recrutés en janvier 2020.

La subvention régionale est comprise entre 5.000 et 40.000 € HT, et doit représenter 50% du financement. L'Université a fixé l'aide de son AAP interne à 15.000 €, ce qui porte le financement total à 30.000 € pour des projets de deux années. Ce montant d'aide est intéressant et permet par ailleurs de financer un grand nombre de projets. Les dépenses éligibles sont l'acquisition de petits équipements ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les critères de sélection sont la qualité scientifique, la qualité du partenariat, la faisabilité du projet et sa cohérence avec le projet de l'unité de recherche. Le dossier de candidature doit comporter un formulaire à renseigner ainsi que les curriculum vitae des porteurs du projet de recherche. L'instruction est faite par les SFR puis en Bureau, avant validation en Commission de la recherche.

L'Université s'engage à recenser les nouveaux maîtres de conférences arrivés en septembre 2020, à proposer des actions pour le volet collectif et à financer à hauteur de 50% les lauréats du volet individuel. L'AAP interne a été lancé le 08 février 2021 et les dossiers sont à retourner pour le 24 février 2021. Les demandes devant être transmises à la Région le 09 avril 2021, les dossiers seront instruits par les SFR pour le 17 mars 2021, évalués par le Bureau le 22 mars 2021 et validés en Commission de la recherche le 29 mars 2021. Les porteurs des projets de recherche ont été informés de ce dispositif et de son calendrier.

Mme ROUEZ précise que cet AAP est reconduit pour la 3^{ème} année et que ses attendus sont bien cernés. L'Académie PULSAR repose sur un accompagnement des jeunes recrutés via le mentoring. Les unités de recherche déposant un dossier doivent fournir le nom d'un mentor acceptant d'intégrer l'Académie PULSAR pour fournir un accompagnement à un jeune recruté, qui n'appartient pas nécessairement à son unité de recherche ou à son Université.

M. SIMONEAU ajoute que ce dispositif est intéressant, plusieurs lauréats de l'AAP JCJC ANR ayant préalablement été lauréats des AAP interne et UA-PULSAR.

M. DENECHERE indique que les partenariats sont souvent artificiels et difficiles à formaliser pour un projet qui reste personnel. M. SIMONEAU répond qu'il est important que le projet reste en cohérence avec le projet scientifique de l'unité de recherche. Les partenariats restent opportuns mais ne doivent pas être artificiels.

Mme ROUEZ précise que cet AAP a pour enjeu de faciliter l'intégration du projet personnel des maîtres de conférences ou des chargés de recherche dans les axes stratégiques de l'unité d'accueil. Cet AAP a été créé afin de répondre aux difficultés de développement des thématiques de recherche des jeunes recrutés, qui ne bénéficient pas toujours de l'obtention d'un AAP ou de la dotation de l'unité de recherche pour engager leur projet. Le projet de recherche peut être collaboratif si cela est pertinent, mais ce n'est pas un critère de sélection.

M. SIMONEAU ajoute que la Région fait confiance à l'Université dans le choix des dossiers de son AAP interne et n'a refusé aucune demande de cofinancement à ce jour.

M. MANN demande si des décharges d'enseignement sont possibles dans l'AAP PULSAR. Mme ROUEZ répond que cette possibilité n'est pas prévue dans le plan de financement de cet AAP, à la différence du dispositif Etoiles Montantes. M. SIMONEAU ajoute qu'il ne lui semble pas envisageable de justifier des décharges d'enseignement dans les 50% financés par l'Université.

M. MANN trouve regrettable qu'une décharge d'enseignement ne soit pas prévue, afin de favoriser l'intégration dans l'unité de recherche du jeune recruté. M. SIMONEAU répond que le cahier des charges de l'AAP ne le prévoit pas mais que la question peut être posée à la Région.

M. CANEVET indique que les bénéficiaires de l'AAP PULSAR bénéficient déjà d'une décharge d'enseignement en qualité de néo-recrutés, puisqu'ils effectuent 168 heures. M. SIMONEAU précise que cette décharge n'est valable que la première année et qu'il pourrait être demandé qu'ils en bénéficient également sur la deuxième année.

M. MANN précise que la décharge est accordée en première année pour la formation à l'enseignement du jeune recruté. Il serait cohérent qu'une décharge soit accordée en deuxième année pour permettre la formation à la recherche du néo-recruté.

Mme ROUEZ se renseignera auprès de la Région en fonction des dossiers qui seront déposés.

3.2 AAP Thèses et Post-doctorants 2021

M. SIMONEAU rappelle que ce dispositif est en cours depuis plusieurs années. Il évolue en 2021 afin de permettre la transformation des financements de thèses en financements de post-doctorat pour les projets le nécessitant.

27,5 contrats doctoraux par an bénéficient d'un financement, dont 19 sont sélectionnés par les écoles doctorales dans le cadre des concours de recrutement qu'elles organisent et 8,5 sont consacrés à l'AAP interne. Les projets peuvent être financés à 100% ou ouverts aux co-financements régionaux de type Région-SHS ou Tandem pour les CIFRE, aux dispositifs de l'agglomération, à certains AAP avec des entreprises ou associations.

M. SIMONEAU propose que 8,5 thèses soient reconduites en 2021 et qu'un maximum de 1,5 thèses puissent être converties en trois contrats postdoctoraux de 12 mois.. Au minimum 7 thèses financées à 100% seront conservées, dont une pour un contrat doctoral handicap, soit un potentiel de douze co-financements. Il n'y a pas encore à ce jour de couple projet-candidat éligible au contrat doctoral handicap, les dossiers devant être déposés pour la 3^{ème} semaine de mars.

M. DENECHERE demande comment les unités de recherche peuvent aider au recrutement des candidats pour le contrat doctoral handicap. M SIMONEAU indique que cette démarche d'information reste délicate et que l'ensemble de la communauté scientifique de l'Université a déjà été mobilisée, afin que les personnes susceptibles de correspondre aux critères et désireuses de faire une thèse puissent être identifiées. Ce dispositif cofinancé avec le MESRI est en place depuis plusieurs années, mais n'a déjà pas trouvé de candidat en 2020.

M. DENECHERE estime regrettable que cet outil de financement ne puisse être mobilisé faute de candidats, notamment au regard de la politique en matière de handicap de l'Université.

Mme ROUEZ indique que va être examinée, avec la référente handicap, la question de savoir s'il est pertinent sur le plan éthique de faire un appel à candidatures pour ce dispositif. Les étudiants en master susceptibles de répondre aux critères ont déjà été recensés par les responsables de master et les directeurs d'unités mais une communication en direction d'étudiants extérieurs à l'Université pourrait être envisagée.

M. SIMONEAU confirme que la cellule handicap a été associée à ce dispositif, afin qu'elle puisse aider à l'élargissement de son périmètre de diffusion. Les étudiants susceptibles d'être intéressés par un doctorat peuvent être identifiés en Licence 3 ou Master 1 et se voir proposer rapidement ce dispositif, ce qui peut les conforter dans leur intention de faire une thèse.

M. SIMONEAU expose les deux volets de l'AAP Allocation doctorale et postdoctorale UA 2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 36). Le volet "contrat doctoral" propose un financement à 100%, ou à 50% avec cofinancement de la Région ou d'un programme de recherche. Le volet "contrat postdoctoral" propose le financement de l'Université pour 12 mois de contrat. Pour des durées de recrutement plus importantes, un cofinancement devra être recherché par le porteur du projet. Le cahier des charges de cet AAP sera diffusé dès son approbation par la Commission de la recherche, pour un retour des dossiers au 15 avril 2021.

M. SIMONEAU expose les critères de sélection de l'AAP Allocation doctorale et postdoctorale UA 2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 37). Il souligne que le recrutement des doctorants et doctorantes doit intervenir, autant que possible, dans le cadre d'un concours sur audition organisé en lien avec les écoles doctorales. Les recrutements effectués en dehors des concours en raison de contraintes d'agenda doivent être opérés par un jury, constitué de membres proposés par les écoles doctorales.

M. SIMONEAU présente le calendrier de l'AAP Allocation doctorale et postdoctorale UA 2021 (cf. diaporama de séance, diapositive 38).

M. MANN indique que le critère du cofinancement des thèses est facilement rempli pour des recherches en MathSTIC bénéficiant de financements d'entreprises privées. Il ne correspond pas en revanche aux recherches en mathématiques théoriques, qui essaient de mobiliser des cotutelles étrangères dont les calendriers ne sont pas coordonnés avec celui de l'AAP. Il demande s'il est possible que la demande de cotutelle soit prise en compte dans les critères de sélection, afin que les thèses concernées puissent candidater à cet AAP.

M. SIMONEAU rappelle que le département de mathématiques a obtenu un soutien régional dans le cadre du programme ALL qui fait suite au programme DEFIMATH, qui devrait permettre de mobiliser des cofinancements de thèses. Il explique également qu'une liste complémentaire est établie, permettant de financer des projets lorsque des projets retenus en liste principale n'ont pu obtenir le cofinancement prévu. Une date limite de retour des dossiers doit toutefois être prévue, compte-tenu du nombre fixe d'allocations à distribuer.

M. MANN souligne que les réponses des universités étrangères interviennent au début du mois de juin et ne permettent pas de candidater à cet AAP. Il sollicite que le calendrier ait une date limite plus raisonnable et ne privilégie pas le critère d'un cofinancement acquis au moment du dépôt des dossiers de candidature. Il estime regrettable que l'AAP ne puisse pas intégrer les dossiers avec cofinancements liés à des codirections, souvent prestigieuses, dans des universités étrangères.

M. SIMONEAU est conscient qu'il est difficile en mathématiques fondamentales d'obtenir des cofinancements d'entreprises privées même si des programmes de recherches dédiés peuvent le permettre. Il recommande de privilégier pour ces projets les recrutements sur concours des écoles doctorales. Cette suggestion est également valable pour les disciplines dans une situation analogue comme, par exemple, les lettres anciennes ou l'histoire médiévale dont les projets de thèses sont de grandes qualités scientifiques en termes d'apport de connaissances mais difficiles à cofinancer en dehors de projets ANR.

M. SIMONEAU ajoute que les concours des écoles doctorales sélectionnent les dossiers au vu de l'excellence du projet ainsi que du candidat et peuvent correspondre à la stratégie des projets de recherche fondamentale. Il précise que l'AAP interne priorise les projets avec cofinancement mais que des allocations à 100% ont néanmoins été allouées en 2020 sans obtention de cofinancement.

M. CANEVET confirme dans le fil de conversation que cette stratégie peut être utile dans tous les pôles, pour les projets de recherche fondamentale.

Mme ROUEZ précise qu'à la différence des contrats doctoraux conclus avec la Région Pays de la Loire, leur conclusion n'est pas envisageable avec les universités étrangères qui ne versent pas la somme nécessaire à l'établissement d'un contrat doctoral mais uniquement le financement d'allocataires doctorants. Les dispositifs de cofinancement avec des universités étrangères, notamment anglo-saxonnes, peuvent être intéressants mais sont complexes à mettre en œuvre. Un cofinancement précédemment mis en place entre l'unité de recherche LARIS et des universités canadiennes a ainsi été très complexe en termes de contrat de travail et d'assurance du doctorant, ainsi que de collaboration.

Mme ROUEZ ajoute qu'il serait pertinent de réfléchir à la mise en place d'une autre forme de soutien avec un calendrier adapté à cette problématique, qui existe dans d'autres pôles de recherche.

M. SIMONEAU rappelle l'évolution en 2021 de l'AAP Allocations doctorales et postdoctorales UA et indique que cette évolution est en phase expérimentale. Il précise qu'un même porteur ne peut candidater sur les deux volets de cet AAP.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche l'AAP Allocations doctorales et postdoctorales UA 2021.

L'AAP Allocations doctorales et postdoctorales UA 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

Mme SIMONEAU précise que les lauréats de l'AAP PULSAR pourront solliciter une décharge sur la deuxième année du projet, qui sera financée par l'Université.

Mme ROUEZ ajoute que les demandes de décharges doivent être adressées aux directeurs d'unité et des composantes d'appartenance, qui les transmettront au pôle partenariat qui calculera le montant de la décharge en fonction du montant total du projet.

M. BLANCHARD demande dans le fil de conversation si une décharge peut être sollicitée par les lauréats de l'AAP PULSAR 2020. Mme ROUEZ répond que les plans de financement ayant déjà été validés, la modification des conventions signées avec la Région n'est pas envisageable.

M. LAGARCE demande dans le fil de conversation si la décharge obtenue est compensée pour l'enseignement. Mme ROUEZ confirme qu'elle est compensée en heures équivalentes de vacation sur le budget de la recherche, puisqu'il s'agit d'un apport de l'Université. Une procédure est prévue pour le fonctionnement des décharges financées sur des projets de recherche et elle invite les unités de recherche à contacter la DRIED en cas de besoin.

M. SIMONEAU rappelle le calendrier des séances de la Commission de la recherche et précise que la séance prévue le 10 mai 2021 a été reportée au 31 mai 2021, à partir de 15h30, après le Cac restreint.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

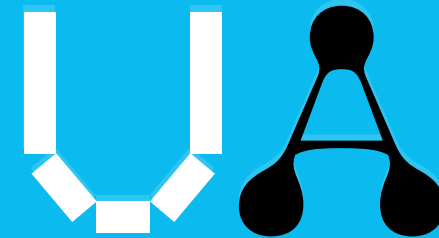
Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 15 février 2021

Commission recherche du 15 février 2021



université
angers



Ordre du jour

1 - Informations générales

2 - Procès-verbal de la CR

- Procès-verbal de la CR du 09 décembre 2020 – vote

3 - Prospective et moyens

- Déclinaison du nouveau SRESRI - calendrier des AAP Région 2021 – information
- AAP JEC UA - PULSAR 2021 – pour information
- AAP Thèses et post-doc 2021 - vote

4 – Questions diverses

Informations générales

- 1 - « Ma Thèse en 180 s » Calendrier - modalités
- 2 - Webinaires de Cap Europe
- 3 - Dépôts UA ANR 2021

« Ma Thèse en 180 secondes »



- ✓ **Finale locale : 9 mars 2021 à la Passerelle 17h**
- ✓ **Format distanciel à huis clos:** présence uniquement des doctorant.e.s, du jury et des animateurs, avec retransmission en direct sur la chaîne « Youtube UA ». Possibilité pour le public de voter en distanciel sous réserve d'inscription préalable (Prix des internautes)
- ✓ **8 candidat.e.s:**

MITOVASC Léa RETHORE	MOLTECH Clément DROU	LARIS Jérémy CHOPIN Mouad ZINE EL ABIDINE	GRANEM Yara ALATAR Pierre-Henry LEVEAU Agathe MARIE	CJB Abdullah DEMIR
-------------------------	-------------------------	---	--	-----------------------

- ✓ Les deux premiers prix du jury représenteront l'Université d'Angers à la **Finale interrégionale** qui se tiendra **le 17 mars 2021** à la Passerelle à 17h, selon le même format. Susanna Zimmermann et Yves Denéchère feront partie du jury de la finale interrégionale.



Accueil d'une post-doc canadienne au TEMOS

- **Programme** : Horizon 2020, **Action Marie Skłodowska-Curie**, Individual Fellowships
- **Titre du projet** : Taking Care of Disabled Children: the Centre International de l'Enfance and Transnational Network, France-North Atlantic-Africa (1959-1989) → CIE-NET4DISCHILD
- **Objet du projet** : **Bourse post-doctorale de mobilité individuelle (24 mois)**
- **Etablissement porteur** : Université d'Angers
- **Coordinateur scientifique** : Prof. Yves Denéchère, **Laboratoire TEMOS**, UMR 9016 CNRS
- **Budget total du projet** : env. 190.000 euros
- **Financement européen** : env. **190.000 euros**
- **Personnel recruté** : Chercheuse post-doctorale, **Mme. Susanne COMMEND** actuellement Postdoc. à l'Institute of Feminist and Gender Studies, University of Ottawa, Canada (recrutement effectué par l'intermédiaire d'Euraxess)

Soutien de l'équipe CAP Europe au montage et à la gestion à venir du projet.

CAP Europe

Centre d'Appui
aux Projets européens



vous informe



Erasmus+

Les Universités d'Angers et du Mans vous proposent **3 webinaires communs** sur les programmes européens.

Lundi 15 février, 13h : Présentation générale du programme **Horizon Europe**, un programme simplifié pour le financement de la recherche européenne.

Mardi 16 février, 13h : Focus sur le programme **Erasmus+**. Quelles opportunités pour les établissements d'enseignement supérieur ?

Jeudi 18 février, 13h : Appels à propositions **ERC** et **Marie Skłodowska-Curie** : les clés pour réussir dès 2021.

Pour s'inscrire :

<https://evento.renater.fr/survey/horizon-europe-un-pr...-q0f93pj7>

Les webinaires auront lieu sur **Teams**.

ANR - Appels à projets 2021

Quelles mesures 2021 à retenir ?

- ✓ Budget **1 191 M€ en 2021** (746 M€ en 2020)
- ✓ Taux de succès de **23 % en 2021** à terme 30 % (17% en 2020)
- ✓ Nbre de labcom, de chaires industrielles et du soutien au programme Carnot **X 2**
- ✓ **23 %** de préciput en 2021 à terme 40 % (19 % en 2020)



ANR 2021 – Phase I

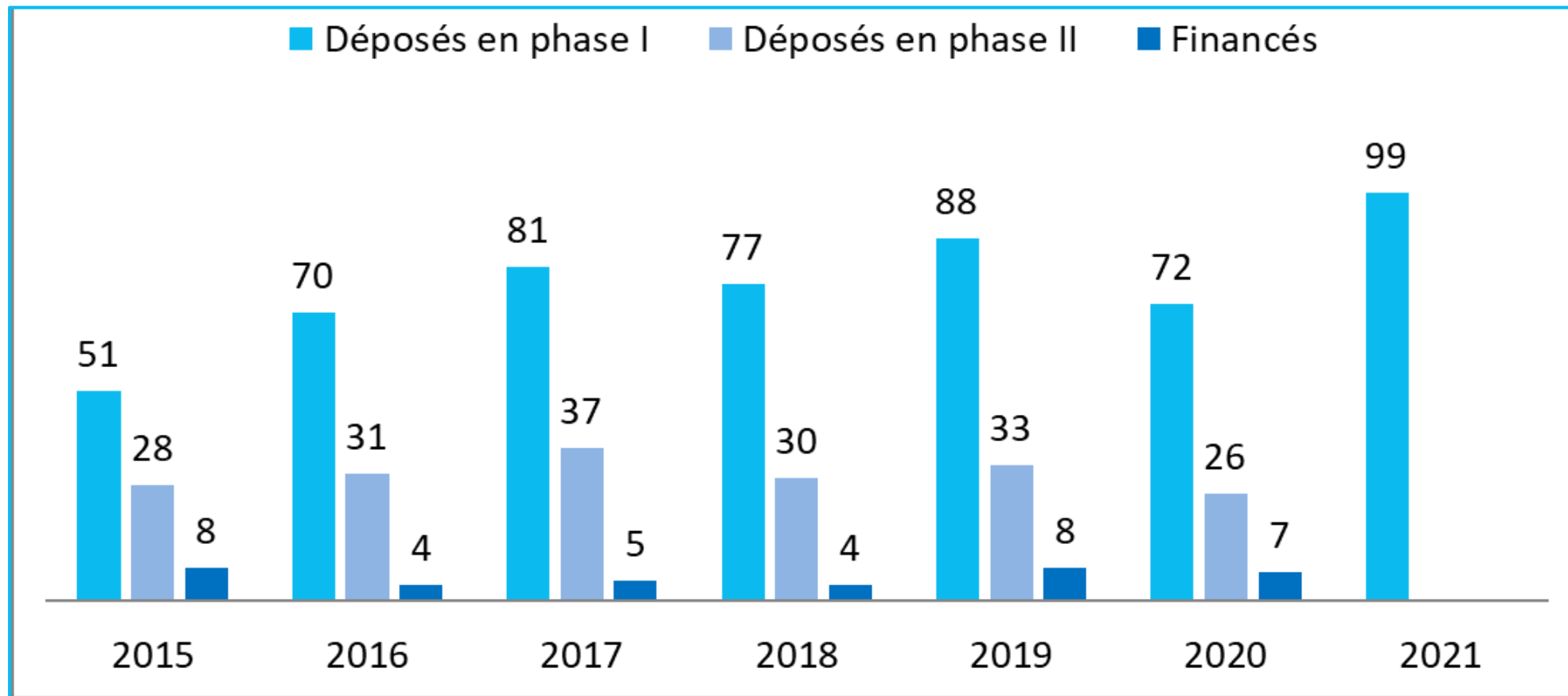
91 projets soumis :

Incluant 2 laboratoires angevins : 7 projets PRC et 1 projet PRCI (donc **99 dépôts**)

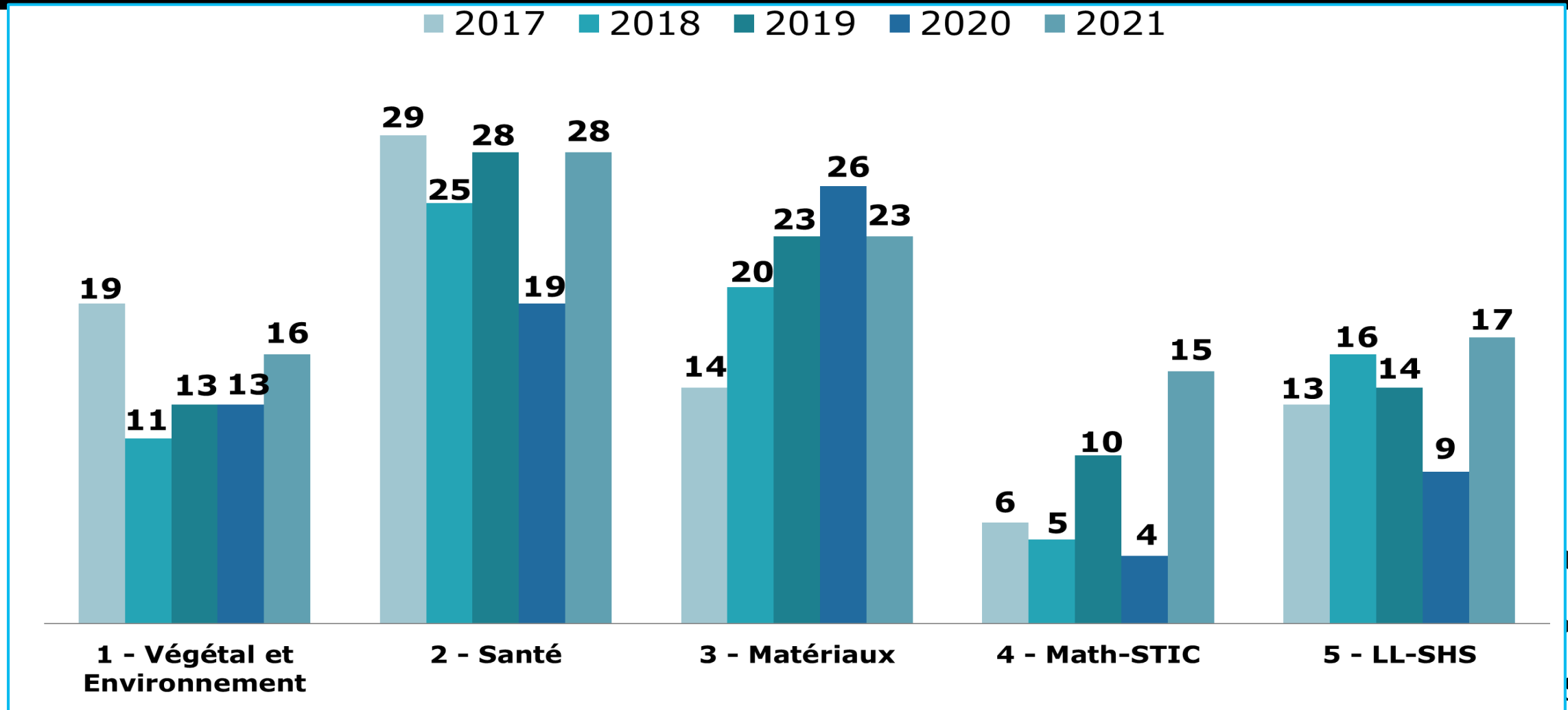
- 15 JCJC
- 62 PRC / 69 dépôts (24 en coordination et 45 en partenariat)
- 8 PRCE (3 en coordination et 5 en partenariat)
- 6 PRCI / 7 dépôts (5 en coordination et 2 en partenariat)

Gestion financière : 8 CNRS, 13 INRAE, 2 INSERM, 1 AgroCampus et 75 UA

ANR 2015 - 2021



ANR 2017 – 2021 : Dépôt en phase I par pôle



ANR 2021 : Dépôt en phase I par instrument de financement

Laboratoire	JCJC	PRC	PRCE	PRCI
1 - Végétal & Environnement	5	7	1	3
2 - Santé	2	22	2	2
3 - Matériaux	5	17		1
4 - MATH STIC	1	10	3	1
5 - LL SHS	2	13	2	
TOTAL	15	69	8	7

Forte mobilisation des JCJC et une dynamique de PRCE

ANR 2021 Phase I - JCJC

1 - Végétal & Environnement

Laboratoire	JCJC
IRHS	BERTHELOOT Jessica CELTON Jean Marc CHEN Nicolas PANTIN Florent
SONAS	VIAULT Guillaume

3 - Matériaux

LPHIA	CIRET Charles
MOLTECH-ANJOU	DUL Marie-Claire GOUJON Antoine POP Flavia ZIGON Nicolas

2 - Santé

Laboratoire	JCJC
MINT	ROGER Emilie
MITOVASC	KHIATI Salim

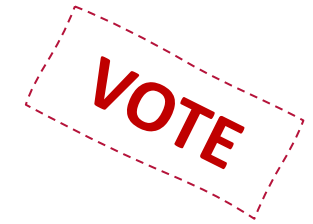
4 - MATH STIC

LARIS	GUYONNEAU Rémy
-------	----------------

5 - LL SHS

GRANEM	DUCROQUET Aude
TEMOS	HANAFI Nahema

Procès-verbal



- **Procès-verbal de la CR du 09 décembre 2020**

Prospectives et moyens

1. Déclinaison du nouveau SRESRI - calendrier des AAP Région 2021 – information
2. AAP JEC UA - PULSAR 2021 – pour information
3. AAP Thèses et post-doc 2021 - vote

Calendrier SESRI

Dispositif	Date dépôt dossier Région
Démonstrateurs académiques*	1/03/2021 1/07/2021 1/11/2021
PULSAR	09/04/2021
Appels à projets R&D collaborative	15/04/2021 15/09/2021
Soutien aux infrastructures de recherche*	20/04/2021
Trajectoire Nationale de la recherche ligérienne (AAPG 2021)*	Suivant publication des résultats des appels auxquels s'adosse le règlement d'intervention.
Etoiles Montantes	20/04/2021
Trajectoire Européenne et Internationale Volet Soutien au développement de Masters européens et internationaux*	30/04/2021

* *Nouveaux dispositifs*

Calendrier SESRI

Dispositif	Date dépôt dossier Région
Sciences et Société	30/04/2021
Trajectoire Européenne et Internationale – Volet Recherche*	A partir du 28/05 (au fil de l'eau)
Allocations doctorales cofinancées	4/06/2021
CONNECT TALENT	au fil de l'eau
Soutien aux manifestations scientifiques	au fil de l'eau
Chaires industrielles	au fil de l'eau
Exp'R Dépôt des offres de stage par les entreprises Dépôt des candidatures des étudiants	En continu

* *Nouveaux dispositifs*

Prospectives et moyens

Points de contacts DRIED

AAP	Interlocuteur	Pôle DRIED
Démonstrateur Infrastructures	Marie-Caroline SCHBATH	Partenariat Innovation
Chaires industrielles	Marie-Caroline SCHBATH	Partenariat Innovation
Exp'R	Marie-Caroline SCHBATH	Partenariat Innovation
Trajectoire ligérienne	Cécilia CAUCHY	Partenariat Innovation
Etoiles Montantes	Cécilia CAUCHY	Partenariat Innovation
PULSAR / UA	Cécilia CAUCHY	Partenariat Innovation
Allocations cofinancées	Amandine DEJOUR	Recherche
Colloques	Amandine DEJOUR	Recherche
Sciences et société	Amandine DEJOUR	Recherche



Trajectoire Nationale

Objectif &
Enjeux de l'AAP



- Révéler les talents et faire rayonner le territoire régional sur la scène nationale, européenne et internationale.
- Encourager la prise de leadership national des laboratoires ligériens
- Renforcer le dépôt de projets ligériens et augmenter la participation ligérienne aux guichets compétitifs de la recherche

AAP Trajectoire Nationale

Critères d'éligibilité

- Lauréats d'une **coordination ANR (PRC)** ou **projets en coordination sur liste complémentaire ANR** ou **très favorablement évalués (PRC+JCC)** ou dans le cadre de projets lauréats PIA ou ADEME

Dépenses éligibles

- Les dépenses **de ressourcement scientifique** (thèses, post-doc, CDD),
- Dépenses **de fonctionnement, de petits équipements**
- Dépenses **de sous-traitance et d'analyses** nécessaires au projet **non prises en charge par le financement national**

Montant de la subvention

- **50 k€ pour une coordination ANR,**
- **20 k€ pour un projet sur LC ou favorablement évalué (PRC+JCC)**

Dépôt des dossiers

Dans les 6 mois suivant
publication des résultats

2 ans pour PIA

Commission Permanente
Novembre 2021

ANR 2020 éligibles au dispositif

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Etbs
PRC	IRHS	AUBOURG Sébastien	C - INRAE
	MOLTECH-Anjou	AVARVARI Narcis	C - CNRS

Soutien aux infrastructures de recherche ligériennes

Constat & Objectifs

- Peu d'équipements ligériens dans des réseaux nationaux et européens
- Investir dans **des infrastructures de recherches discriminantes** afin de **soutenir l'excellence scientifique** et **permettre le transfert de ces technologies de pointe**
- **Encourager une trajectoire vers les réseaux d'excellence scientifique** et/ou socio-économique à l'échelle nationale ou européenne

AAP Soutien aux infrastructures de recherche ligériennes

Critères d'éligibilité

- *Les plateformes Biogenouest relèveront du process d'instruction interne au réseau*



Critères de sélection

- Infrastructure intégrée à l'une des spécialisations intelligentes du territoire
- Infrastructure dédiée à des travaux d'innovation-recherche fondamentale/appliquée hors recherche clinique

L'infrastructure

- Dispose d'une gouvernance dédiée, scientifique et stratégique
- Suit une feuille de route définie
- Offre des technologies de pointe discriminantes mutualisées
- Dispose d'une structure de gestion et d'exploitation
- Proposer une offre de services tarifée
- Met en place des indicateurs d'évaluation
- s'appuie sur un règlement
- *Sera engagée dans un process de qualité*

AAP Soutien aux infrastructures de recherche ligériennes

Montant de la subvention

- **Coût total : de 150 000 € minimum jusqu'à 1 000 000 € HT max.**
- *Taux maximum d'intervention Région et FEDER : 60 % du total HT du projet.*

Dépôt des dossiers

20 Avril 2021

Commission permanente
Septembre 2021

ou

Commission permanente
Novembre 2021



université
angers

Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques de grande envergure

Objectif de l'AAP

Amplifier le « marketing territorial » des secteurs d'excellence du territoire et **contribuer à leur attractivité**, par l'organisation d'évènements

Bénéficiaires

- **EESR** de la région des PDL
- **Sociétés savantes, avec au moins un laboratoire de recherche de la région PDL** impliqué dans l'organisation de la manifestation et participant à son financement

AAP « soutien à l'organisation de manifestations scientifiques de grande envergure »

Critères d'éligibilité de la manifestation

- Organisée sur le **territoire régional**,
- De grande envergure **adossée sur des projets ligériens d'envergure ou sur des thématiques régionales phares**,
- Présence d'**un comité scientifique international**,
- **Un plan de communication** ambitieux (presse, médias...),
- **Un seuil mini de 300 personnes avec un minimum de 30 % de participants internationaux.**



Sont exclues les manifestations qui sont déjà financées via un autre dispositif régional

Dépenses éligibles

Dépenses de fonctionnement (CDD, stagiaires, locations de salle ou de matériel, assurances, déplacements, hébergements repas, communication)

Montant de la subvention

Entre 30 000 euros et 50 000 euros selon l'envergure

Dépôt des dossiers

Au fil de l'eau au moins 6 mois avant la date de la manifestation

Allocations doctorales cofinancées

Enjeux

- **renforcer l'attractivité** des laboratoires de recherche régionaux, en soutenant l'accueil de doctorants de haut niveau scientifique, et **la masse critique des équipes de recherche**
- **mobiliser des cofinancements avec les organismes de recherche** : CNRS, INRAe, INSERM, IFREMER, CEA, CNES, INRIA...
- **répondre aux enjeux sociétaux** en élargissant le socle des connaissances fondamentales
- **favoriser le ressourcement scientifique des entreprises, associations et administrations** sur leurs problématiques industrielles et sociétales.
- **permettre l'émergence de nouveaux projets** autour de nombreux défis à relever à moyenne échéance (démographie, environnement, économie, évolution de la société ...).

AAP « Allocations doctorales cofinancées »

Objectif de l'AAP

- **Co-financer des thèses en lien avec les grands organismes nationaux de recherche**
- **Co-financer des thèses dites « tandem »** sur un **sujet exploratoire complémentaire à un sujet de recherche appliqué** porté par une **thèse Cifre (ED Régionale)**
Dépôt du dossier au plus tard dans les 24 mois après le début de la thèse Cifre (portée par des entreprises ligériennes ou par des entreprises dont les activités R&D sont ligériennes)
- **Co-financer des thèses dans les disciplines des SHS** (co-financement possible avec un établissement ESR, un ministère, ou co-financeur type association, fondation...)
- **Co-financer des thèses ciblées sur des enjeux sociétaux stratégiques du territoire ligérien**

Bénéficiaires

Les EES (pour les volets SHS, enjeux sociétaux, tandem) et organismes de recherche publics et parapublics menant une activité principale de recherche (implantés en PDL)

AAP « Allocations doctorales cofinancées »

Montant de la subvention

50% du salaire du doctorant + frais d'environnement forfaitaires de 3 000 euros



- Le co-financement de l'allocation doit être acquis avant le dépôt dématérialisé du dossier. Le co-financement en fonds Feder n'est pas possible. Les thèses en médecine ou en recherche clinique ne sont pas éligibles*
- Thèse à réaliser dans les 3 ans avec au maximum une soutenance dans les 4 ans. Un engagement d'une action en faveur de la diffusion de la culture scientifique et technique est nécessaire*

Dépôt des dossiers

Vendredi 4 juin 2021

Commission permanente d'attribution des subventions 09/21

AAP PULSAR 2021 REGION - UA

Objectif:

Soutenir les nouveaux chercheurs et enseignants-chercheurs lors de leurs premières années en mettant à disposition un environnement adapté, offrant les meilleures conditions de réussite et d'intégration de leurs projets de recherche.

3eme année de l'AAP

AAP PULSAR 2021

REGION -UA

Critères :

- Enseignants-chercheurs ou chercheurs de rang B (titulaires ou stagiaires)
- Date de prise du poste: à partir de septembre 2019 – volet collectif
 - À partir de septembre 2020 – volet individuel.
- Montant minimum 5 k€ HT - Max 40 k€ HT (50%UA – 50% Région), **max 15k€ UA**
- Dépenses éligibles
 - Acquisition de petits équipements scientifiques (<5 k€)
 - Dépenses de fonctionnement (missions, consommables, stage...)

AAP PULSAR

Priorisations :

- Qualité scientifique
- Qualité du partenariat
- Faisabilité du projet
- Cohérence avec le projet de l'unité de recherche

Sélection CV et projet

Classement SFR -> interclassement Bureau CR -> validation CR

AAP PULSAR

Engagement de l'UA:

- Recensement de tous les nouveaux MCF arrivés depuis septembre 2020.
- Proposer à minima une activité collective à l'attention de l'académie PULSAR (formations, ateliers, visites, rencontres, séminaires, ouverture d'évènements, mise à disposition de locaux, d'équipements, etc.).
- Co-financer les lauréats du soutien individuel renforcé PULSAR à 50 %

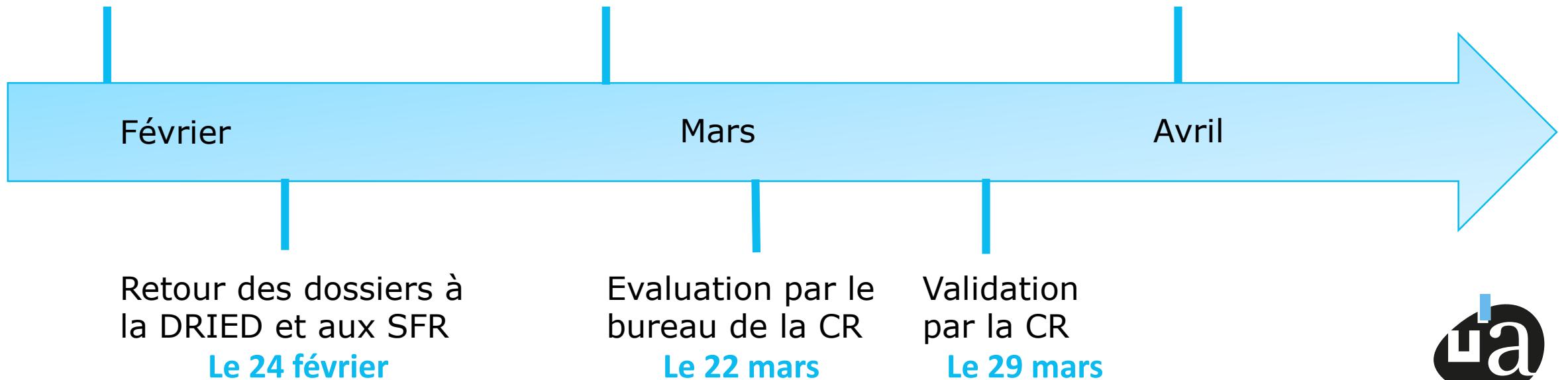
AAP PULSAR

Calendrier de l'AAP PULSAR 2021

Ouverture
de l'appel
Le 8 février

Retour des évaluations et
des classements par les SFR
Le 17 mars

Dépôt des dossiers sur la
plateforme de la Région
Le 9 Avril



AAP Allocations doctorales et post-doctorales UA

Contrats doctoraux UA/an

27,5

Contrats Doctoraux

19 pour ECOLES DOCTORALES

8,5 pour AAP UA INTERNE

- Co- financement CT
 - Région (LL-SHS, CIFRE?, ...)
 - ALM
 - AAP
 - Entreprises
- Soutien Projet Structurant (Tec Top)

Contingent minimum de thèses :

7 *100 % mini / 8,5 dont 1 en thèse CD Handicap
soit un potentiel de 12 co-financements de thèses

Contingent maximum de 1,5 thèses converties en
post-doc

soit 3 post doc de 12 mois
+ Fonds d'intervention éventuellement

AAP Allocation doctorale et post-doctorale UA 2021

**Retour des
dossiers DRIED :
15/04/2021**

AAP en 2 volets

Contrat doctoral

- **100% ou 50%**
- **Cofinancement
allocations Région,
programme de recherche
ou autres**

Contrat Post-doctoral

- **12 mois ou >12 mois si
cofinancement**

Formulaire et cahier des charges sur la plateforme

Critères de sélection

- **Cohérence** avec la **stratégie scientifique** de l'unité et/ou pôle
- **Encadrement** proposé
- **Faisabilité scientifique** du projet de thèse/post-doctorat
- Caractère **innovant**
- Une attention particulière sera apportée au **co-financement**
- Bilan des actions **Valorisation des travaux** de recherche (*Ma Thèse en 180s, Nuit des chercheurs, Fête de la science, formations court métrage, ...*)
- Publication issue des travaux de thèse et post-doctorat déposée en **Open Access sur HAL**
- Recrutement des doctorant.e.s dans le cadre d'un concours sur audition organisé en lien avec les écoles doctorales

Dans un souci de répartition équitable des allocations entre unités, en cas de multiples demandes de financement et d'obtention d'un financement sur un des autres dispositifs sollicités le sujet sera déclassé du présent AAP au profit des projets classés en liste complémentaire.

Allocation doctorale et post-doctorale UA 2021

Formulaire et cahier des charges sur la plateforme

VOTE

Diffusion de l'AAP	17 février 2021
Dépôt des dossiers	15 avril 2021 (14h)
Envoi des dossiers aux SFR pour classement	21 avril 2021
Retour des classements SFR	30 avril 2021
Bureau de la Commission Recherche	10 mai 2021
Commission Recherche	31 mai 2021
Notifications aux lauréats	A partir du 7 juin 2021

Calendrier

**Report de la Commission Recherche
prévue le 10 mai 2021
au 31 mai 2020 à 15h30
(horaire approximatif, après le Cac restreint)**

Lundi 29 mars (14h30)

Lundi 31 mai (15h30)

Lundi 28 juin (14h30)